

DIAGONALES

© «Diagonales»

MENSUEL ROMAND DE LA SANTÉ MENTALE

Musique et émotions

Les atouts d'une thérapie non verbale

Septembre 2006 - N° 43

LES PROCHAINES directives de nos fédéraux vont encore restreindre les prestations des patients en psychiatrie. Y en a marre.

Pourtant, on est bien contents des progrès de la médecine de «l'humeur». Les avancées dans le domaine de la psychothérapie et des médicaments permettent chaque jour à un nombre croissant de personnes souffrant de troubles psychiques de continuer à vivre de façon acceptable et, pour ceux qui sont plus démunis encore, d'avoir l'espoir un jour d'être stabilisés...

Il faudrait, dès le 1^{er} janvier prochain, que les psychothérapeutes fassent un rapport, après quelques entretiens avec leur patient, à l'assurance qui déterminera, via son médecin-conseil, si oui ou non le malade peut encore suivre des séances de psychothérapie. Non mais, de qui se moque-t-on?

Les médecins-conseils des caisses maladie sont-ils tous psychiatres? Assistent-ils aux séances entre leurs collègues psy et le patient dont ces Messieurs de l'Assurance traiteront le cas? Ne risquent-ils pas de commettre des erreurs sur le préavis qu'ils donneront aux dossiers?

Ne mettent-ils pas une pression démesurée sur la tête des psy?

Pourquoi des acquis ne le sont-ils justement pas? Pourquoi avons-nous si souvent le sentiment de quémander pour que les droits fondamentaux continuent à être défendus? Pourquoi cette impression qu'il faut toujours renégocier, que dans le meilleur des cas, on va quand même y laisser des plumes? Que le droit va de toute façon reculer?

Ne serait-ce pas meilleur, pour l'équilibre et le rétablissement des patients psychiques, que leur couverture d'assurance soit une bonne fois pour toutes garantie, d'une votation sur l'autre?

Quand les règles vont-elles arrêter de changer?

L'énergie que nous dépensons, dans les associations, les hôpitaux, les cabinets, les foyers, etc., pour rectifier le tir, pallier les pertes, composer avec les nouveaux enjeux et les nouvelles règles politiques nous serait plus utile pour consolider, innover et faire de la réinsertion et de la réhabilitation sociales et professionnelles pour ceux qui en ont besoin...

Et même si c'est une boutade – car tous les domaines de la médecine devraient jouir de la même garantie pour les bénéficiaires – je donne deux bons de séance de physiothérapie, à convertir en psychothérapie, à quelqu'un qui en a besoin, car ma cheville, à l'inverse d'une personne atteinte d'une pathologie psychique, n'a pas besoin de plus de quelques heures de soin pour se rétablir... Au fait, en demandant que les généralistes ne prescrivent que 4 séances au lieu de 9 pour une entorse, n'y a-t-il pas moyen de faire des économies? ■

Virginie Miserez,
responsable des Editions

4

Dossier

Musique et émotions



Les atouts d'une thérapie non verbale

10

Actuel

Méditation et neurosciences

La paix intérieure décryptée

12

Tous les droits
Séjour des étrangers
en Suisse
Lois actuelles

13

Sous la loupe
Traitement ambulatoire
Facture de psy et frais
de dossier, qui paye?

14-15

Réforme
Assainissement de l'AI
Des mesures critiquables

16-17

Conférence
Gestion de la précarité
Qui sont les exclus
genevois?

18-19

J'ai lu - J'ai aimé

20-21

La psychiatrie ailleurs
Association Espoir 54
Rencontre franco-suisse

22

Expositions
Conférences
Séminaires

23-24

Agendas
de la CORAASP
et du GRAAP